

**Zeitschrift:** L'instruction publique en Suisse : annuaire  
**Band:** 38/1947 (1947)

**Artikel:** Vaud  
**Autor:** M. P. / Jaccard, Louis  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-113450>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.03.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Vaud

### Chronique de l'enseignement primaire.

La chronique de l'année dernière a signalé le souci qu'avait le Département de réintroduire dans les classes les conditions de travail d'avant-guerre. Période difficile de réadaptation consacrée au rétablissement des exigences du temps de paix, au retour à la légalité, à la reprise d'un enseignement équilibré et conforme aux principes d'une saine pédagogie. Il s'agissait tout d'abord de faire comprendre aux populations, parfois même à certaines autorités communales, la nécessité d'une meilleure fréquentation de l'école. C'est que l'on avait pris l'habitude, au temps de la mobilisation des maîtres, de l'application du plan Wahlen, de l'occupation des locaux scolaires par la troupe, de laisser les classes fermées pendant des périodes dépassant largement les règles fixées par la loi et de prendre dans l'application du plan d'études des libertés incompatibles avec le souci d'une activité scolaire normale. Les effets d'un tel état de choses n'ont pas tardé à se faire sentir : relâchement dans la discipline et dans le travail, fléchissement grave du niveau intellectuel et moral de la gent écolière... Les élèves rentrés en classe, il importe de reprendre le perfectionnement des méthodes et des moyens d'enseignement. L'autorité scolaire cantonale le fait avec objectivité et circonspection. La *revision des programmes* n'est pas l'œuvre d'un jour. Aussi bien le Département a-t-il commencé par prendre l'avis du personnel enseignant sur cet important sujet. Il l'a obtenu sous la forme d'un rapport de la Société pédagogique vaudoise résumant les vœux et suggestions émis aux conférences consacrées à l'examen de ce problème.

L'enseignement de la langue maternelle, tout spécialement de la *grammaire* et du *vocabulaire orthographique*, fut porté à l'ordre du jour des conférences officielles de l'automne 1946. Conformément à un plan établi et mis en exécution depuis deux ou trois ans, le Département a organisé en octobre, à l'intention des membres du corps enseignant du degré moyen des *cours de travaux manuels* et d'entraînement à l'application des *méthodes de l'école active*.

La Conférence des inspecteurs scolaires a porté son attention sur divers problèmes qui devront trouver une solution prochaine, notamment sur celle de la *formation professionnelle du personnel enseignant*. Le résultat de ses études à ce sujet figure dans un rapport dont les conclusions, après entente avec le Service de l'enseignement secondaire et la Direction de l'École normale, seront soumises au Conseil d'Etat. Les grandes lignes de la réforme

envisagée seront signalées en temps opportun dans l'*Annuaire*.

Le *contrôle de l'enseignement et le rôle de l'inspecteur scolaire* ont été aussi l'objet d'études de la part du Département et de la S. P. V.

Divers *manuels* sont en voie de revision. C'est le cas de celui qui doit servir à l'enseignement du *sofège* à l'école primaire et qui doit remplacer, en un seul volume, les deux ouvrages actuellement en usage, lesquels se sont révélés d'un emploi pas toujours très aisé. On prépare en outre de nouveaux manuels de *géographie*, une *anthologie* pour les classes primaires supérieures, un *manuel de lecture* pour les classes d'orientation professionnelle, et l'on espère voir enfin sortir de presse un ouvrage pour l'enseignement des *sciences naturelles*. La revision des manuels d'*histoire biblique* et du *livre de lecture* pour le *degré inférieur* est aussi en cours.

En ce qui concerne la *pénurie* qui sévit dans le corps enseignant vaudois, le compte rendu du Département pour l'année scolaire 1946-47 s'exprime comme suit : « Cette pénurie — qu'on connaît aussi au delà de nos frontières — n'est pas encore conjurée ; elle n'a cependant pas l'allure, ainsi que certains l'ont voulu faire croire, d'une catastrophe qui aurait obligé le Département à fermer des classes ou à doubler leurs effectifs. Des décès dus à la mobilisation, des départs inattendus, la prolongation de la scolarité — et non pas une coupable imprévoyance — telles sont les causes d'un déséquilibre que des volées plus nombreuses dans les classes de l'Ecole normale ne tarderont pas à rétablir ».

\* \* \*

Dans le domaine de *l'enseignement ménager*, les pourparlers se poursuivent entre le Département et les communes qui n'ont pas encore trouvé la possibilité jusqu'ici d'en faire bénéficier leurs jeunes filles. Un second internat ménager sera ouvert pour l'hiver 1947-48 à Mont-la-Ville, lequel recevra, à l'instar de celui des Diablerets, les jeunes filles de 15 à 16 ans des communes qui n'ont pas la possibilité de faire partie d'un cercle scolaire. N'ayant plus pour mission primordiale la préparation des candidates au service de maison exigée auparavant par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, ces écoles émargeront aussi au budget des communes intéressées, ce qui n'était pas le cas ces dernières années.

Le nombre des *écoles enfantines* et semi-enfantines s'accroît peu à peu ensuite de l'augmentation de la natalité. Fait réjouissant étant donné la faveur que cette institution rencontre auprès des parents d'enfants en âge préscolaire.



Depuis quelques années les membres du corps enseignant primaire sont appelés à des cours de perfectionnement pour l'enseignement de la *gymnastique* et des *sports*. En 1946, 65 d'entre eux, qui n'avaient pu le faire les années précédentes, ont suivi un cours d'introduction du nouveau manuel fédéral de gymnastique. Des cours volontaires de natation et de ski n'ont été suivis que par un nombre assez restreint d'élèves. Les membres du corps enseignant de l'arrondissement scolaire de la Broye, au nombre de 152, ont dû participer à des *cours ou camps de plein air*. Ils ont été les premiers d'un cycle de trois ans qui permettra d'atteindre le corps enseignant de tout le canton. Ces cours ont pour but d'initier leurs participants à la façon d'enseigner « extra-muros », soit d'instruire et d'éduquer leurs élèves en plein contact avec la nature. La brochure « Par monts et par Vaux » leur donne à cet égard d'heureuses indications.

Le Service cantonal et les Offices régionaux et communaux *d'orientation professionnelle* continuent à rendre les services qu'on en attend. En 1946, l'Etat de Vaud a organisé une série de cours destinés à la préparation des personnes se vouant aux fonctions de conseillers de profession. Le programme à parcourir réparti sur trois années comporte un cycle de leçons d'économie politique, de droit, d'anatomie et de physiologie, de psychologie et de méthodologie. Sont aussi prévues des visites d'ateliers, de chantiers et d'écoles professionnelles. Les candidats obtiendront un certificat de conseiller de profession à la fin du cours et après avoir subi avec succès un examen sur la matière qui leur aura été enseignée.

Les *cours et camps d'éducation civique* que suivent bon an mal an 4 à 5000 jeunes gens de 16 à 19 ans ont été l'objet d'une discussion serrée au Grand Conseil au printemps 1947. Diverses critiques ayant été émises à leur sujet, la majorité des députés après avoir entendu les explications du conseiller d'Etat, M. Ed. Jaquet, Chef du Département de l'instruction publique, se sont prononcés en faveur de leur maintien étant donné l'avantage qu'en retirent au point de vue intellectuel, civique et moral les jeunes gens astreints à les fréquenter et qui, ne faisant ni études, ni apprentissage, ont droit qu'on s'intéresse à eux.

L. JD.

### Enseignement secondaire.

Au début de l'année, MM. Jean Franel, directeur des Gymnases cantonaux, et Adolphe Weitzel, directeur de l'Ecole supérieure de commerce, atteints par la limite d'âge, ont quitté leurs fonctions. Les autorités leur ont rendu le juste hommage de reconnaissance que méritaient leurs éminents services et leur

forte personnalité. Ils ont, pendant vingt ans, guidé d'une main bienveillante et ferme deux de nos plus importants établissements cantonaux. Le Conseil d'Etat a nommé M. Georges Rapp, licencié et docteur ès lettres, maître aux Gymnases cantonaux, à la direction des Gymnases cantonaux. Il a nommé comme directeur de l'Ecole supérieure de commerce M. Jean-Pierre Pradervand, licencié ès sciences commerciales, maître à l'Ecole supérieure de commerce, puis, durant quatre ans, délégué de la Croix-Rouge à Alger, puis à Paris, enfin à Washington.

Les déficits laissés par la guerre sont en train d'être comblés dans la mesure du possible ; les études ont repris leur cours normal, pour le plus grand bien de nos élèves. Certes, il reste encore à faire pour retrouver entièrement les conditions normales d'avant-guerre ; le corps enseignant s'y est employé et s'y emploie encore avec le plus entier dévouement. Si l'enseignement secondaire dispose en suffisance de maîtres de langues anciennes, de français, d'histoire, en une moindre mesure de maîtres d'anglais, il a de la peine à recruter des maîtres d'allemand. Il en a plus encore à repourvoir les postes qui comportent l'enseignement des sciences, des mathématiques et des branches commerciales. L'industrie, la banque et le commerce attirent nombre d'étudiants sortis de l'Ecole polytechnique de notre Université, de notre Faculté des sciences, de notre Ecole des Hautes Etudes Commerciales. L'adoption du statut des fonctionnaires, à la fin de l'année dernière, permettra, espérons-le, de remédier à cette carence par l'amélioration matérielle qu'il apporte à la situation des membres du corps enseignant.

Les relations avec l'Angleterre ont pu être heureusement rétablies ; plusieurs de nos maîtres et maîtresses d'anglais ont pu faire en Angleterre des séjours variant de six mois à une année ; d'autres ont pu fréquenter un cours de vacances dans une Université britannique. Quelques licenciés ès lettres, frais émoulus de l'Université, ont pu également bénéficier de cet avantage. Des maîtres de français ont fait également ou font un séjour à Paris ; il en est qui ont même bénéficié d'une bourse du Gouvernement français. Il n'a pas été possible encore d'établir des relations identiques avec l'Allemagne ; la situation politique de ce pays n'explique que trop cette impossibilité. Il faut souhaiter que nos étudiants et nos maîtres d'allemand puissent, dans un avenir rapproché, se rendre Outre-Rhin pour y rafraîchir ou y parfaire leur connaissance d'une langue qui est la principale de nos langues nationales. Certes, les Universités de la Suisse allemande comblent en partie cette lacune ; en partie seulement ; l'allemand que le Suisse français entend dans les rues de Zurich, Berne ou Bâle, ou dans les conversations journalières, n'est pas précisément celui qu'il doit enseigner à ses élèves.



Le Grand Conseil va discuter incessamment la motion d'un député proposant l'introduction de la gratuité dans l'enseignement secondaire, comme c'est le cas pour l'enseignement primaire. Le rapport du Conseil d'Etat insiste sur la complexité du problème. L'enseignement secondaire est en effet réparti entre le canton pour une part, et les communes d'autre part ; pour cinq établissements cantonaux (Gymnases, Collèges classique et scientifique cantonaux, Ecole supérieure de commerce, Ecoles normales) il y a vingt collèges communaux, y compris le Gymnase de jeunes filles et l'Ecole supérieure de jeunes filles de Lausanne. Les collèges causent de gros frais aux communes qui en ont la charge ; les finances d'études y pourvoient en partie ; il en est de même pour les établissements cantonaux. Des dispenses d'écolage sont prévues, dans tous les établissements secondaires, pour les élèves méritants de condition modeste ; il s'y ajoute des bourses d'études qui sont libéralement accordées, pour autant que le jeune homme ou la jeune fille se montre capable d'aborder les études secondaires. C'est le développement et le perfectionnement de ce système, qui a fait ses preuves, que le Conseil d'Etat recommande au Grand Conseil. Un proche avenir dira quel accueil notre autorité législative aura réservé à la motion sur la gratuité de notre enseignement secondaire.

La section C, ou section pratique réservée aux élèves qui ne comptent pas poursuivre d'études gymnasiales obtient un incontestable succès dans les collèges qui l'ont instituée. D'autres étudient la question ; on peut s'attendre à un développement général d'une section qui donne au jeune homme ou à la jeune fille qui se prépare à entrer dans la vie un enseignement pratique qui ne néglige pas toutefois la culture générale. Beaucoup de nos élèves s'en trouvent et s'en trouveront bien ; les futurs gymnasiens n'y perdront rien, au contraire ; et la préparation à leurs futures études ne pourra qu'y gagner.

M. P.

### Enseignement supérieur.

Du rapport présenté par le recteur de l'Université sur la période du 15 octobre 1946 au 15 juin 1947, nous extrayons les renseignements suivants :

Le doyen des maîtres de l'Université, honoraire depuis 1925, M. le professeur D<sup>r</sup> Paul Demiéville, qui assistait encore au début de mars à la séance des concours universitaires, est mort quelques jours plus tard. Collègue et ami de César Roux, le défunt

ne sera pas oublié ; son nom restera lié à l'histoire de la Faculté de médecine où il enseigna de 1892 à 1925. Ce décès précéda de peu de temps celui de l'ancien conseiller d'Etat Paul Perret, survenu au début d'avril. Au commencement de mai, c'était le plus grand de nos écrivains, le poète C.-F. Ramuz, qui était enlevé subitement. Cette mort a consterné non seulement le peuple vaudois, les Suisses romands, mais aussi tous ceux qui, dans le monde, s'intéressent à la littérature française.

Parmi les mutations survenues dans les Facultés et les Ecoles de l'Université, nous devons rappeler la démission de M. Jean Fleury, motivée par la rentrée en France de cet éminent professeur d'histoire du droit. Un spécialiste du droit romain, le privat-docent M. Valentin Georgesco, a quitté lui aussi notre Université pour rentrer dans son pays.

La Faculté de médecine a vu avec regret M. le professeur Dr Placide Nicod, atteint par la limite d'âge, cesser son double enseignement de l'orthopédie et de la physiothérapie. M. le Dr A. Delachaux a pris sa succession en qualité de chargé du cours de physiothérapie, celui d'orthopédie étant confié à M. le Dr Ch. Scholder dès le 5 mai 1947.

A la Faculté des Lettres, M. le professeur de philosophie H.-L. Miéville a été élevé à l'ordinariat en novembre 1946. MM. les professeurs Collart et Gilbert Guisan, dont la nomination avait été annoncée dans la chronique de l'année dernière, ont débuté dans leur enseignement au cours de l'hiver 1946-47. Il en a été de même du privat-docent M. André Rivier, Dr ès lettres. Le cours pratique d'espagnol a été confié à M. Ed. Carasco.

A l'Ecole de pharmacie, M. le professeur R. Mellet, directeur de l'Ecole, entravé par l'état de sa santé, a été remplacé à son cours et au laboratoire d'analyses toxicologiques ainsi qu'à la Commission universitaire. Atteint par la limite d'âge en octobre 1947, il quittera définitivement alors la direction de l'Ecole et son enseignement, laissant le souvenir d'un zèle inlassable consacré à une activité digne des plus vifs éloges.

A l'Ecole polytechnique de l'Université, M. Daniel Bonnard, chargé de cours et directeur du laboratoire d'hydraulique et de géotechnique à l'Ecole d'ingénieurs, a été nommé professeur ordinaire. M. Auguste Ansermet, professeur de géodésie et de photogrammétrie, démissionnaire pour raisons de santé, a été remplacé par M. Walter Bachmann, avec le titre de professeur ordinaire. Afin de décharger partiellement M. le professeur Antoine Dumas pour lui permettre de se vouer plus spécialement à ses recherches sur la résistance des matériaux, le chef de travaux, M. Henri Benoît, a été nommé professeur extraordinaire avec mission de donner l'enseignement relatif aux éléments de machines. Il a été fait appel à M. Robert Goldschmied, chef de service aux



Câbleries de Cossonay, pour enseigner la technique des courants faibles. M. Ed. Virieux, chef du service cantonal des bâtiments et architecte de l'Etat, a été chargé à l'Ecole d'architecture et d'urbanisme d'un cours intitulé « Plan d'extension et urbanisme ». Il remplace, en outre, M. Laverrière comme membre du jury de l'Ecole d'architecture.

Au 15 juin 1947, le corps professoral de l'Université se composait de 42 professeurs ordinaires, 54 professeurs extraordinaires, 39 chargés de cours, 32 privat-docents, 6 lecteurs, soit au total 173 membres.

Trois professeurs se sont vu conférer le grade de docteur honoris causa par des universités étrangères : M. Philippe Meylan, par l'Université de Paris ; M. Maurice Lugeon, par les Universités de Bruxelles et de Grenoble ; M. Arnold Reymond, par l'Université d'Aix-Marseille. — Une dizaine de professeurs de l'Université de Lausanne ont été appelés à faire des leçons, des communications ou conférences dans des universités d'autres pays (Strasbourg, Paris, Rome, Bruxelles, Turin). Quelques-uns ont siégé dans des congrès internationaux à Paris, Londres, Rome, Liège et en Suède.

L'Université s'est fait représenter au 200<sup>e</sup> anniversaire de celle de Princeton (USA) et aux fêtes du demi-millénaire de l'Université de Bordeaux. Les rapports avec l'Université de Caen se sont maintenus et resserrés sous l'impulsion du Comité de l'Université de Lausanne, présidé par M. le professeur Rosselet, pro recteur. Cinq étudiants venant de la malheureuse cité ont été, cet hiver, les boursiers de l'Université de Lausanne où ils ont bénéficié des ressources des cliniques et bibliothèques lausannoises.

Au début du semestre d'hiver 1946-47, l'Université de Lausanne comptait 1488 étudiants (1038 Suisses et 450 étrangers) ; au semestre d'été 1947, 1370 étudiants (903 Suisses, 467 étrangers). Toutes les langues et tous les pays figuraient parmi eux sans se heurter, ceux de l'Iran, du Liban, de l'Egypte côtoyaient ceux de la Palestine. La France, les Etats-Unis, l'Italie, le Luxembourg étaient représentés par plus de 30 étudiants chacun, la Turquie tenait le record avec 43 étudiants.

\* \* \*

Sous la conduite du maître de culture physique, M. Constant Bucher, bon nombre d'étudiants se sont rencontrés sur le terrain de sports de Vidy ou dans les champs de neige de Zermatt où ils participèrent aux semaines organisées à cet effet en mars sous les auspices de l'A.G.E.

Le 21 juin 1947, l'Université a participé au 25<sup>e</sup> anniversaire du Sanatorium universitaire de Leysin.



Le 7 novembre 1946, M. le professeur H. Meylan-Roud, de la Faculté de théologie, était installé comme recteur en remplacement de M. Rosselet, dont les fonctions prenaient fin à ce moment-là.

L'Université de Lausanne a conféré, le 28 mai 1947, le doctorat ès lettres honoris causa au professeur *Benedetto*, de l'Université de Florence, spécialiste de Stendhal, et, le 24 avril, le doctorat en droit honoris causa à M. Gonvers-Sallaz, ancien conservateur du registre foncier vaudois. Elle a été associée, le 4 mai 1947, à la célébration du centenaire de la mort d'Alexandre Vinet.

Signalons, en terminant, le fait que M. Auguste Deluz, directeur de l'Ecole des sciences sociales dès le 15 octobre 1940, a cessé ses fonctions le 15 octobre 1946. Cet éminent professeur, qui fut pendant plusieurs années correspondant de l'Annuaire où il renseignait nos lecteurs sur l'enseignement secondaire et universitaire vaudois, a été mis au bénéfice d'une retraite bien méritée après une carrière de plus de 40 années consacrées à l'éducation de la jeunesse vaudoise tout d'abord dans le Collège communal d'Aubonne, puis au Collège scientifique et aux Gymnases classique et scientifique cantonaux. De 1929 à 1940, il remplit les fonctions d'inspecteur et de chef de service de l'enseignement secondaire tout en assurant, en qualité de chargé de cours, puis de professeur extraordinaire, l'enseignement de la pédagogie générale à l'Ecole des sciences sociales dont il devint le directeur dès le moment où prenaient fin ses fonctions au Département de l'instruction publique. M. Deluz laisse le souvenir d'un pédagogue de grande classe, à qui l'Ecole vaudoise voue une profonde reconnaissance.

---